

Colmar, le

Direction Générale Adjointe Solidarités

Direction de l'Insertion vers l'Activité
et du Logement
Service Pilotage de l'Offre d'Insertion et de
l'Accès à l'Emploi

Dossier suivi par : Régis FEBVRE
Tél. : 06 85 22 66 69
Mél. : regis.febvre@alsace.eu

Monsieur Fabrice DROUHOT
Directeur Régional
Agence de Services et de Paiement
Direction Générale Grand Est
21 rue Sainte Marguerite
67000 STRASBOURG

Monsieur le Directeur,

Dans le cadre du programme des contrats aidés mis en œuvre par l'Etat, la Collectivité européenne d'Alsace sollicite la **reconduction du 1^{er} janvier au 31 décembre 2022 de :**

- la convention de mandat relative à la gestion de l'aide de la collectivité européenne d'Alsace aux employeurs de salariés en contrat unique d'insertion, signée en date du 23 février 2021.

Le montant de la participation financière maximale de la Collectivité européenne d'Alsace est fixé à **4 819 758 € pour l'année 2022**, soit **4 779 758 €** au titre des crédits d'intervention pour les Contrats Unique d'Insertion-Contrat d'Accompagnement dans l'Emploi (CUI-CAE), correspondant à 786 contrats, et **40 000 €** au titre des frais prévisionnels de gestion.

- la convention de gestion de l'aide au poste octroyée par la collectivité européenne d'Alsace pour les structures porteuses d'Ateliers et Chantiers d'Insertion (ACI), signée en date du 23 février 2021.

Le montant de la participation financière maximale de la Collectivité européenne d'Alsace est fixé à **4 214 624 € pour l'année 2022**, soit **4 200 000 €** au titre des crédits d'intervention pour les Contrats à Durée Déterminée d'Insertion (CDDI) en ACI, correspondant à 1 406 contrats, et **14 624 €** au titre des frais prévisionnels de gestion.

Nous vous remercions de bien vouloir nous permettre d'engager d'une part, le paiement des mensualités dues aux Structures d'Insertion par l'Activité Economique au titre des CDDI et d'autre part, l'engagement des Parcours Emploi Compétences (PEC).

Je vous prie de croire, Monsieur le Directeur, à l'assurance de ma considération distinguée.

Le Président,

Frédéric BIERRY

Collectivité européenne d'Alsace

Hôtel du Département
Place du Quartier Blanc 67964 STRASBOURG Cedex 9

Hôtel du Département
100 Avenue d'Alsace 68000 COLMAR

03 69 49 39 29 | www.alsace.eu

La correspondance doit être adressée à M. le Président de la Collectivité européenne d'Alsace.